

COMMUNE DE CHOLET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2015

Le 9 mars 2015 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 3 mars 2015.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Florence DABIN, Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Monsieur Jean-Paul BREGEON, Madame Christine CHARRIER, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie BARTHELEMY, Monsieur Frédéric PAVAGEAU : Adjointes

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Simone POUPARD, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Monsieur Jordan JOUTEAU, Madame Nathalie GODET, Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Monsieur Pierre MARTIN, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur André CERQUEUS, Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU, Monsieur Bernard RABILLER, Monsieur Benoît BACLET : Conseillers Municipaux

Est absent :

Monsieur Xavier COIFFARD.

Ont donné procuration :

Madame Annick JEANNETEAU à Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN, Madame Magalie GREAU à Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU, Madame Caroline LEDERLE à Monsieur Jean-Marc VACHER, Madame Catherine CANALS à Madame Anne GRAVELEAU-HARDY.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur François DEBREUIL comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2015

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 9 février 2015 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

0.1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER SUITE A LA DEMISSION D'UN ELU DE LA MINORITE

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 - de prendre acte de l'installation en tant que Conseiller Municipal de Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU, au titre du Groupe " Un Nouvel Elan pour Cholet ", suite à la démission de Monsieur Tristan JOUANNY.

Article 2 - que Madame Valérie FERRIOL-ROUSSEAU siègera en lieu et place de Monsieur Tristan JOUANNY à la Commission Finances, Commerce, Economie et Relations Internationales et au Comité Consultatif du Commerce.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - MAINTENANCE DU PARC DES PHOTOCOPIEURS (2015-2017) - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec la Communauté d'agglomération du Choletais (CAC) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais, pour la passation des marchés relatifs à la maintenance de leur parc de photocopieurs.

La Ville est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants, de signer, de notifier et d'exécuter les marchés, conclus pour une période allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, reconductible expressément une fois pour une durée d'un an sans pouvoir excéder le 30 juin 2017, suivant les engagements financiers définis ci-après :

Lot n° 1 : Maintenance du parc des photocopieurs Canon	Engagement maximum par période	
	HT	TTC
Ville de Cholet	50 000,00 €	60 000,00 €
CAC	10 000,00 €	12 000,00 €
CIAS	3 000,00 €	3 600,00 €

Lot n° 2 : Maintenance du parc des photocopieurs Ricoh	Engagement maximum par période	
	HT	TTC
Ville de Cholet	10 000,00 €	12 000,00 €
CAC	20 000,00 €	24 000,00 €
CIAS	3 000,00 €	3 600,00 €

1.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de procéder aux suppressions, modifications et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction - service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction Paysage et Cadre de Vie	2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques	2 emplois du cadre d'emplois des agents de maîtrise	Promotion interne	01/04/15
	1 emploi du cadre d'emplois des techniciens	1 emploi du cadre d'emplois des ingénieurs	Promotion interne	01/04/15
Direction de la Voirie et des Espaces Publics	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise	Promotion interne	01/04/15
Direction Générale	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs	1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs	Promotion interne	01/04/15
Direction de la Population et de la Sécurité	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs	1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs	Promotion interne	01/04/15

Direction - service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
	1 emploi du cadre d'emplois des agents de police municipale		Rationalisation des besoins du service	01/04/15
	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs		Rationalisation des besoins du service	01/04/15
Direction des Relations Extérieures	1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs		Rationalisation des besoins du service	01/04/15
	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs		Rationalisation des besoins du service	01/04/15
Direction du Centre Technique Municipal	2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques		Rationalisation des besoins du service	01/04/15
	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques		Transfert de la mission " affichage "	01/04/15
Direction de la Communication	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs (15/35 ^{ème})	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs (35/35 ^{ème})		

1.3 - PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - de fixer l'enveloppe indemnitaire pour les membres du cadre d'emplois des chefs de service de Police Municipale qui exercent la fonction d'adjoint au chef de poste comme suit :

- indemnité spéciale de fonction : 20 % du traitement indiciaire,
- indemnité d'administration et de technicité : montant correspondant au versement annuel de la prime de responsabilité (600 €).

Article 2 - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

1.4 - PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - que les taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour les avancements de grades s'appliquent de la manière suivante, à compter de l'année 2015 :

- accès aux grades correspondant à l'échelle 4 de rémunération : 60 % au maximum des agents pouvant prétendre à cet avancement de grade,
- accès aux autres grades (en dehors du cadre d'emplois des agents de police municipale) : 50 % au maximum des agents pouvant prétendre à cet avancement de grade.

Article 2 - que le nombre de possibilités d'avancement de grade ainsi déterminé sera arrondi à l'entier supérieur.

1.5 - COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU MAINE ET LOIRE - ADHESION DU PERSONNEL DE LA VILLE DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 - d'adhérer, à l'unanimité (44 Pour), au Comité des Œuvres Sociales du Maine-et-Loire pour le personnel municipal, actif et retraité, éligible sous conditions, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 2 - de verser, à l'unanimité (44 Pour), audit Comité une cotisation globale annuelle pour le personnel actif adhérent déclaré chaque année au 1^{er} janvier.

Article 3 - d'imputer, à l'unanimité (44 Pour), la dépense correspondante sur les crédits ouverts au chapitre 64 du budget de la Ville de Cholet.

Article 4 - de désigner, à l'unanimité (35 Pour, 9 Abstentions), deux élus représentant la Ville au sein du COS49, à savoir :

- Monsieur Jean-Jacques BOURGUIGNON,
- Monsieur John DAVIS.

1.6 - COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (35 Pour, 9 Abstentions),

DECIDE

Article unique - de procéder à la désignation de deux représentants de la Ville de Cholet afin de siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) :

- Madame Evelyne PINEAU,
- Monsieur Michel BONNEAU.

2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

2.1 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DIVERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE CADRE DU JUMELAGE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 30 € par participant, au titre de l'organisation d'un séjour à destination de la ville jumelée d'Oldenburg, du 15 au 23 mars 2015, aux établissements scolaires suivants :

- collège Trémolières : aide de 240 € pour le voyage de 8 personnes,
- collège République : aide de 600 € pour le voyage de 20 personnes.

La subvention pourra être ajustée au vu d'un état faisant apparaître le nombre réel de participants, dans la limite maximum de 25 participants par an par établissement.

3 - SPORT, JEUNESSE, ACTION CULTURELLE

3.1 - CONVENTION D'UTILISATION DU DOJO DU COLLEGE COLBERT PAR L'ECOLE DE JUDO JUJITSU DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver la convention d'utilisation du dojo du Collège Colbert par l'Ecole de Judo Jujitsu de Cholet pour l'année scolaire 2014-2015, ci-annexée, par laquelle la Ville se décharge de toute responsabilité en cas de dommage éventuel.

3.2 - ASSOCIATION THEATRE DE L'EQUINOXE - RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT POUR LA PERIODE 2015-2017 - CONVENTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – d'approuver la convention de partenariat à souscrire avec le Théâtre de l'Equinoxe pour une durée de 3 ans à compter du 10 février 2015.

5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

5.1 - STADE DU BORDAGE LUNEAU - CREATION D'UN LOCAL DE RANGEMENT - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant la création d'un local de rangement de matériel pédagogique à usage du club " résidents " sur le site du stade du Bordage Luneau.

(cf. Annexe 5.1)

5.2 - MISE EN CONFORMITE DU GROUPE SCOLAIRE LA BRUYERE - PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de permis de construire concernant la mise en conformité du Groupe Scolaire La Bruyère.

5.3 - CIMETIERE DE LA CROIX DE BAULT - REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DU BATIMENT ADMINISTRATIF - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment administratif du cimetière de la Croix de Bault.

5.4 - BANQUE ALIMENTAIRE - REMPLACEMENT DE MENUISERIES - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant le remplacement de menuiseries extérieures à la Banque alimentaire.

5.5 - FERME SAINTE CECILE - MISE EN PLACE D'UN BATIMENT MODULAIRE A USAGE DE BUREAU - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique – de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant la mise en place d'un bâtiment modulaire à usage de bureau sur le site de la ferme Sainte Cécile.

5.6 - FOURNITURE D'ELECTRICITE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure pour la fourniture d'électricité, avec les 14 structures suivantes :

- la Ville de Cholet,
- la Communauté d'Agglomération du Choletais,
- Sèvre-Loire-Habitat,
- la Commune de Chanteloup-les-Bois,
- la Commune de La Romagne,
- la Commune de Mazières-en-Mauges,
- la Commune de Nuillé,
- la Commune de Toutlemonde,
- la Commune de Vezins,

- Parc de la Meilleraie,
- Cholet Sport Loisirs,
- le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cholet,
- le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais,
- Transport Public du Choletais.

La Ville est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé :

- de retenir un prestataire spécialisé afin d'assister le groupement dans son analyse des besoins et préparer la mise en concurrence (procédure de choix, signature du marché, notification et exécution). La rémunération de ce prestataire sera prise en charge, à parts égales, par les deux membres du groupement présentant les consommations les plus importantes (la Ville et la CAC),
- de procéder à l'organisation des opérations de sélection du(des) fournisseur(s), de signer et de notifier le(s) contrat(s) d'approvisionnement et de fourniture. Chacun des membres du groupement exécutera ensuite ses commandes et procédera au paiement direct de ses factures.

5.7 - BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES EFFECTUEES EN 2014

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver le bilan annuel des opérations immobilières réalisées en 2014.

(cf. Annexe 5.7)

5.8 - RUE PORTE BARON - ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT AU GROUPE GAMBETTA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle cadastrée section BP n° 381p d'une superficie de 17 m², correspondant à une portion du trottoir de la rue Porte Baron et appartenant au Groupe GAMBETTA, étant précisé que les frais de géomètre seront pris en charge par le cédant et que la Ville prendra à sa charge les frais de notaire afférents.

Article 2 - de classer ladite parcelle dans le domaine public routier communal.

Article 3 - de solliciter pour cette acquisition l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

(cf. Annexe 5.8)

5.9 - FERME DE LA BARBOTIERE - RESTITUTION DE L'IMMEUBLE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (44 Pour),

DECIDE

Article unique - de restituer en l'état, la ferme de la Barbotière située à proximité de la ZAC de l'Ecuyère et cadastrée section EO n^{os} 2 et 3, à la Communauté d'Agglomération du Choletais.

(cf. Annexe 5.9)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président
Gilles BOURDOULEIX

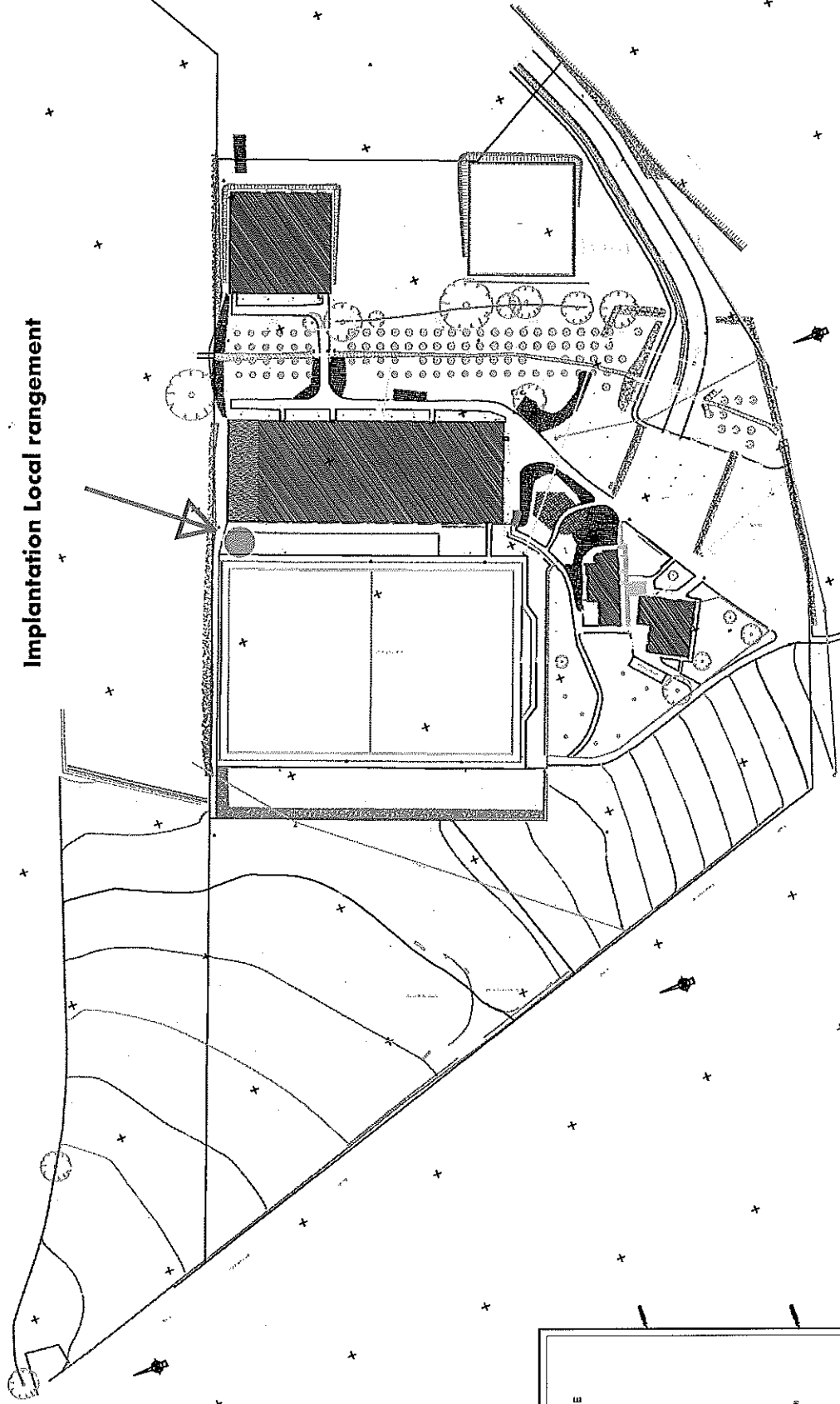
Le secrétaire
Monsieur François DEBREUIL

Les Elus Municipaux,
présents à la fin de la séance du 9 mars 2015,

Florence JAUNEALT	Michel BONNEAU	Sandrine RAOUX	Pierre MARTIN
Michel CHAMPION	Marie BARTHELEMY	Maya JARADE	Evelyne PINEAU
Florence DABIN	Frédéric PAVAGEAU	Olivier BAGUENARD	Jean-Marc VACHER
John DAVIS	Sylvie ROCHAIS	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	Anne GRAVELEAU- HARDY
Isabelle LEROY	Jean-Michel BOISSINOT	Jordan JOUTEAU	André CERQUEUS
Roger MASSE	Patricia RIGAUDEAU	Nathalie GODET	Valérie FERRIOL- ROUSSEAU
Laurence TEXEREAU	Jean-François BAZIN	Jean-Jacques BOURGUIGNON	Bernard RABILLER
Jean LELONG	Elisabeth HAQUET	Gwénaëlle DUCHESNE	Benoît BACLET
Jean-Paul BREGEON	Benoît MARTIN	Gilles ALLINDRE	
Christine CHARRIER	Simone POUPARD	Evelyne CHICHE- GAUVAIN	

Stade du Bordage Luneau- Création d'un local de Rangement

Implantation Local rangement



DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
VILLE DE CHOLET

LE BORDAGE LUNEAU

Plan topographique
Echelle: 1/500

ACCÈS: LAMBERT 11457 - COORD. NORDIQUES (EN M)

Projet topographique de la Ville de Cholet

Cholet Habitat - Cholet Habitat 2000

**TABLEAU DES CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES EN 2014
PAR LA VILLE DE CHOLET**

Date de la Délibération du Conseil Municipal	Date de l'acte	Désignation du bien	Localisation	Superficie m ²	Références Cadastrales	Acquéreur	Nature et objet de la transaction	Conditions de la cession	Montant
09/09/13	28/02/14	Terrain	Commune de La Tessouille – Lieu dit La Montegnère	625 m ²	AC n° 192	M. et Mme Mickaël MANCEAU	Délaissé acquis dans le cadre de la construction du barrage du verdon	3,50 € le m ²	2 187,50 €
12/05/14	12/09/14	Lots de copropriété	Résidence MAIL II Avenue de l' Abreuvoir	/	AH n° 357 Lots n° 43 et 44	Mme Pascaline CAQUINEAU	Deux emplacements de parking au troisième sous sol	/	8 000,00 €
10/06/14	11/12/14	Terrain et bâtiments	13 et 15 avenue du Maréchal Leclerc	904 m ²	AZ n° 610	SCCV BON PASTEUR 1	Bon Pasteur – cession des anciennes serres municipales (tranche 2)	/	102 271,79 €

3 cessions pour un montant total de 112 459,29 €

TABLEAU DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES OPEREES EN 2014
PAR LA VILLE DE CHOLET

Date de la Délibération Municipal	Date de l'acte	Désignation du bien	Localisation	Superficie	Références Cadastres	Cédant	Nature et objet de la transaction	Conditions de l'acquisition	Montant
18/11/13	21/02/14	Immeuble d'habitation	13 rue Saint Melaine	336 m²	AI n° 223	Conseils LE NEILLON	Aménagement du secteur de la Mailleterie – bien situé sur l'emplacement réservé P65 du PLU	70 000,00 €	70 000,00 €
Décision du 19/12/2013	21/02/14	Immeuble d'habitation	2 rue de la Jominière	657 m²	AX n° 232	Mme Marceite JORET	Priéemption – aménagement du secteur GARE	105 000,00 €	105 000,00 €
08/09/13	14/03/14	Terrains	Rue du Bordage chapeau	215 m²	BC n° 373 – 374	Conseils BORBERON-ABIEAN SOUFFIER	Régularisation – partie du trottoir	Euro symbolique	1,00 €
09/12/13	25/04/14	Terrains	La Marboire	112 m²	HK n° 173 – 176	M. Guy ALLAIN	Rectification tracé du chemin rural de la Marboire	Euro symbolique	1,00 €
09/12/13	25/04/14	Terrains	La Marboire	24 m²	HK n° 167 – 178	M. Arnaud DUPOURT	Rectification tracé du chemin rural de la Marboire	Euro symbolique	1,00 €
14/10/13	11/04/14	Terrain	Impasse Mandini	1 875 m²	BI n° 487	EURL M. F.	Rétrocession des voies et espaces communs du Clos Mariani	Gratuit	Gratuit
13/01/14	27/05/14	Terrain	ZAC du Val de Moine – L'Elintière	1 051 m²	EV n° 477	M. et Mme CHEVAL	Aménagement de la ZAC du Val de Moine	6 € le m² indemnité princéale et taxes annuelles de 11,03 € nominate au mètre - 11,03 €	7 616,35 €
10/02/14	12/05/14	Terrain	Le Poinseau Rue Charles Lindbergh	2 019 m²	CL n° 24	Conseils BIELA – HUVELIN	Aménagement zone de l'aérodrôme	7,43 € le m²	15 000,00 €
10/02/14	12/05/14	Terrain	3 Impasse Marconi	19 m²	BI n° 505	M. et Mme Jacky BITEAU	Régularisation – partie du trottoir	Euro symbolique	1,00 €
09/08/13	22/05/14	Immeuble	12 boulevard du Maine	14 178 m²	AX n° 336-337-338	FINAMUR	Lettre d'option d'achat du crédit bail	/	0,16 €
07/07/14	17/10/14	Terrains	Square des Aînées Rue Amadeo Modigliani	931 m² 2 688 m²	BS n° 548 CY n° 519	SIMA	Rétrocession des voies, espaces communs et réseaux divers de l'ensemble Les Jardins d'Italie et Le Domaine Fontaine	Gratuit	Gratuit
14/10/13	17/10/14	Terrains	Rue Henri Durant Rue La Comtesse Rue Jean Monnet	4 349 m²	BV n° 531 – 532 – 533	SCI FONCIERE	Courtoir, Les Mansat – rétrocession des voies, espaces communs et réseaux divers	Gratuit	Gratuit
12/05/14	17/10/14	Terrain	Rue de Messine	2 237 m²	BS n° 599	Société IMMOBILIERE PODEJHA	Rétrocession des voies, espaces communs et réseaux divers de l'opération Immobilière Le Toit d'Algerit	Gratuit	Gratuit
10/02/14	05/12/14	Terrain	Impasse de la Paix	174 m²	AK n° 382	/	Acquisition d'un bien sans maître	Gratuit	Gratuit
10/11/14	12/12/14	Terrains	ZAC du Val de Moine	96 757 m²	CY n° 63 – 64 – 65 – 66 – 67 – 1037 – 1039 – 1041 – 1043 – 1045 – 1047 – 1022 EW n° 478	Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglo (SPALAA)	Rétrocession du Parc du Manoir	Gratuit	Gratuit

15 acquisitions pour un montant de 187 822,50 € parmi lesquelles 4 acquisitions à l'euro symbolique et 6 acquisitions à titre gratuit.

**TABLEAU DES ECHANGES OPERES EN 2014
PAR LA VILLE DE CHOLET**

Date de la Délibération du Conseil Municipal	Date de l'acte	Désignation du bien	Localisation	Superficie m²	Références Cadastres	Echangiste	Nature et objet de la transaction	Conditions	Montant
13/01/14	25/04/14	Terrains	Rue de la Mutualité	609 m² 509 m²	La Ville cède AI n°180 et 577 M. Tignon cède AI n° 182 et 389	M. Yves TIGNON	Aménagement du secteur de la Metalleries	Sans soulte	Sans soulte
10/06/14	12/09/14	Terrains	Rue Marcel Augusseau	123 m² 10 m²	La Ville cède CV n° 531 et 527 M et Mme Georges MARTIN cèdent CV n° 529	M. et Mme Georges MARTIN	Régularisation des limites de propriété	Sans soulte	Sans soulte

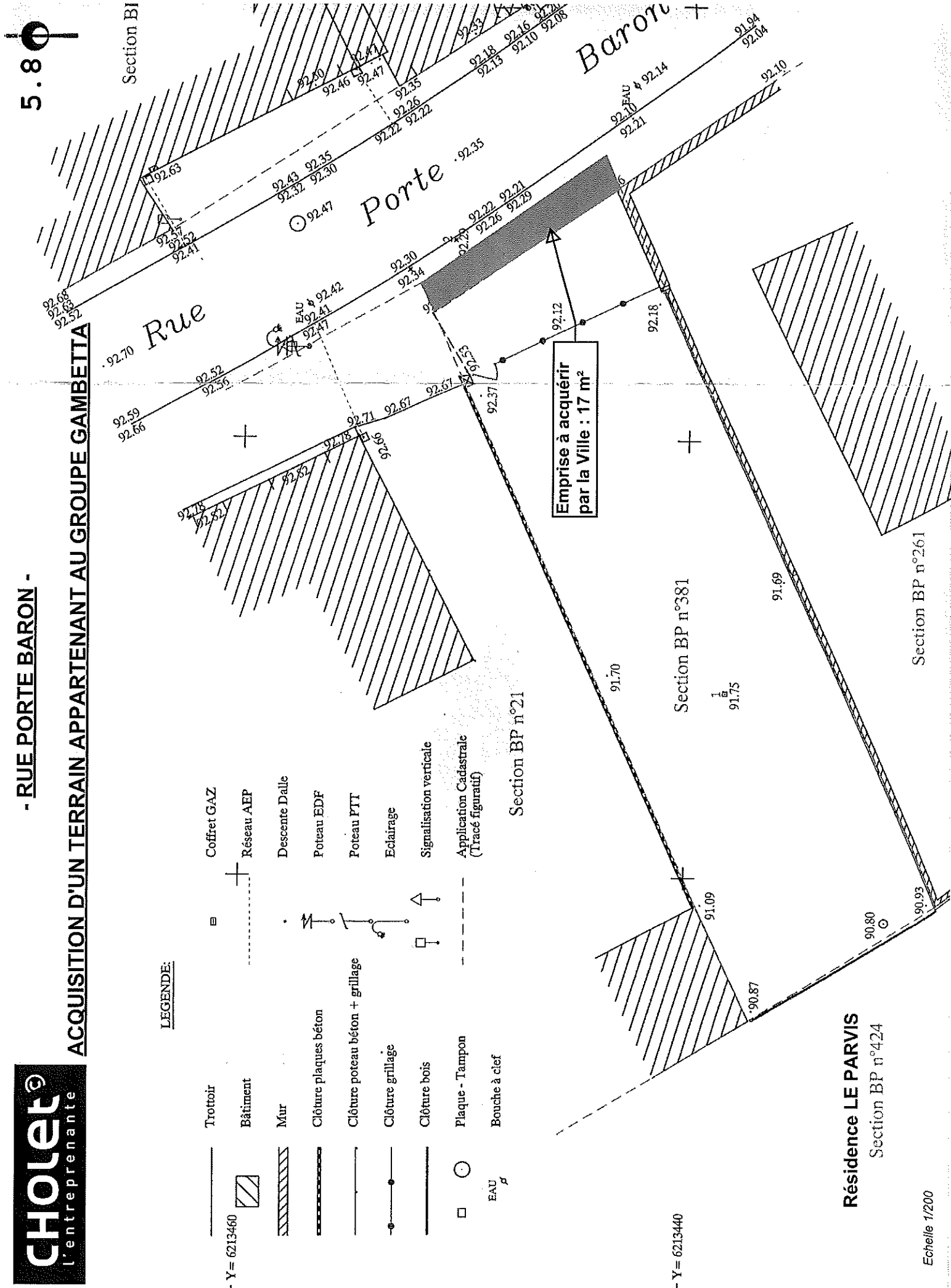
**TABLEAU DES BAUX EMPHYTEOTIQUES OPERES EN 2014
PAR LA VILLE DE CHOLET**

Date de la Délibération du Conseil Municipal	Date de l'acte	Désignation du bien	Localisation	Superficie m ²	Références Cadastres	Identité du preneur	Nature et objet de la transaction	Conditions du Bail	Montant
14/10/13	28/03/14	Terrain	Avenue de l'Europe – place Charlemagne	824 m ²	BIU n° 550 – 553 – 555 – 558 – 560 – 562	Sèvre Loire Habitat (SLH)	Construction d'une résidence accueil gérée par l'association La Gautrèche	Durée 50 ans	15 € par an

ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT AU GROUPE GAMBETTA

LEGENDE:

	Trottoir		Coffret GAZ
	Bâtiment		Réseau AEP
	Mur		Descente Dalle
	Clôture plaques béton		Poteau EDF
	Clôture poteau béton + grillage		Poteau PTT
	Clôture grillage		Eclairage
	Clôture bois		Signalisation verticale
	Plaque - Tampon		Application Cadastre (Tracé figuratif)
	Bouche à cleft		
	EAU		



5.8

FERME DE LA BARBOTIERE - RESTITUTION DE L'IMMEUBLE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
CHOLETAIS

